

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2011

CP 11/07-08

L'an deux mil onze, le 20 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Verdun-sur-Garonne sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Empociello, Massip, Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

Excusés : MM. Cambon et Moignard.

**FOURNITURE ET MONTAGE DE PNEUMATIQUES POUR
ENTRETIEN, MAINTENANCE ET ÉQUIPEMENTS DE
VÉHICULES ET ENGINS
DEVOLUTION DU MARCHE**

Une consultation a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure un marché concernant la fourniture et le montage de pneumatiques pour l'entretien, la maintenance et l'équipement de véhicules et d'engins du Département, gérés par le parc routier départemental de Tarn-et-Garonne.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : procédure adaptée
- Marchés à bons de commandes
- Marchés d'un montant annuel maximum de 45 000 € H T
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

La Commission d'appel d'offres, réunie le 30 mai 2011 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présentés.

Elle a décidé d'attribuer le marché tel que présenté à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants :

- pour les pneumatiques : prix de la fourniture après mise en œuvre des rabais éventuels 30%, qualité technique des produits 40%, garantie des produits: 20% et frais, délais et mode de livraison 10%

- pour le montage : prix des prestations 70% et délais (rendez-vous, intervention et retour) 30%.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 30 mai 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département :

- . le marché de fourniture et montage de pneumatiques avec l'entreprise suivante :

Fourniture et montage de pneumatiques pour entretien, maintenance et équipements de véhicules et engins :

Attributaire : Société DOUMERC (82)

- . toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,